

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 31 mai 2021

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 mai 2021	

N° 11

Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme fonctionnel

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. GRAND, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PERRET, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme GUILLOT, Mme MALTRAIT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. PETEL, Mme PRUNIER, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Compte tenu des recrutements liés à la réorganisation fonctionnelle du SDIS et au report de la réorganisation territoriale, et afin de promouvoir des agents au titre de la promotion interne, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2021, comme suit

- Suppression de 3 postes de Capitaine : afin de permettre le recrutement d'un ingénieur et de nommer deux lieutenants,
- Création de 2 postes de Lieutenant : pour pourvoir les postes d'officiers experts aux services des opérations et de la formation,
- Suppression d'1 poste de Caporal : suite au départ à la retraite d'un sapeur-pompier inapte définitivement et affecté au service de la téléassistance,
- Création d'1 poste d'Attaché territorial : afin de pourvoir un poste vacant de chef de service, suite à mobilité interne,
- Création de 2 postes au grade de rédacteur territorial : permettant de recruter un(e) chef(fe) de bureau et un(e) assistant(e) de gestion comptable et financière,
- Suppression de 3 postes d'Adjoint administratif,
- Création d'1 poste d'ingénieur : afin de pourvoir le poste de chef(fe) de service Prévision des risques,
- Création de 2 postes d'Agent de maîtrise : afin de pouvoir nommer deux agents au titre de la promotion interne conformément à l'annexe 3 de l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 (grade seuil / grade cible),
- Suppression d'1 poste d'Adjoint technique.

Le nombre de postes créés au tableau des effectifs du 1^{er} juin 2021 reste identique à celui du 1^{er} janvier 2021 et s'élève à 664 toutes filières confondues, pour un coût quasi-identique (+10 000 € annuel).

La modification du tableau des effectifs s'accompagne également de la modification de l'organigramme fonctionnel du SDIS. Celui-ci répond à l'organisation présentée dans l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 portant organisation et fonctionnement du SDIS63 et du CDSP63. Il a été validé par le Conseil d'Administration, le 25 juin 2020. Il a permis de codifier tous les postes ouverts au sein de l'établissement, qu'ils soient pourvus ou vacants, d'indiquer le grade seuil et le grade cible de tous les postes ainsi que le régime indemnitaire associé.

Ce document d'une grande clarté pour la gestion des ressources humaines, pour la gestion prévisionnelle des emplois et compétences est également très intéressant pour les agents qui peuvent avoir une lisibilité sur les postes et sur les perspectives qui pourraient leur être offertes.

Il convient dès lors de le mettre jour dès que nécessaire afin que cet organigramme fonctionnel reste un outil au service de tous.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Pôle Ressources :
 - Groupement des Ressources Logistiques et Techniques (GRLT) :
 - l'implantation du magasin départemental sur un site plus adapté a engendré une nouvelle organisation interne. Il est proposé de transformer le poste de magasinier en opérateur de maintenance – chargé du SAV petits matériels – code poste 2131111,
 - création d'un service gestion bâtementaire et maintenance, suite à la validation du Conseil d'Administration du 4 février 2021 pour faire suite à l'arrêt de l'expérimentation de la mutualisation liant le SDIS au CD dans un but de conserver la réactivité nécessaire à la maintenance des bâtiments,
 - en conséquence, il y a besoin de nommer un(e) chef(fe) de service gestion bâtementaire et maintenance et revoir la codification des postes afin de les rattacher au GRLT – codes postes 2134, 21341, 213411A et 213411B,
 - suite au départ à la retraite un sapeur-pompier professionnel en service hors rang, décision de changer la filière attendue sur ce poste (filière SPP transformée en filière technique) – code poste 213411B.
- Pôle Qualité et Performances :
 - Groupement Pilotage Evaluation

- Transformation de deux postes miroirs à 50 % dans deux services en deux postes à 100 % dans chacun des deux services afin de favoriser les candidatures. Ainsi, le poste 22111, chargé des statistiques opérationnelles et le poste 2212 chef du service de la téléassistance sont deux ETP distincts,
 - suite au départ à la retraite un sapeur-pompier professionnel inapte en service hors rang à la téléassistance, décision de changer la filière attendue sur ce poste (filière SPP transformée en filière technique) – code poste 221214R.
- Pôle Organisation des Secours :
 - Groupement Formation et Développement des Compétences
 - Création d'un poste de chef(fe) de service Formation tronc commun à effectif constant afin d'être en cohérence avec l'organigramme défini dans l'arrêté conjoint du 6 janvier 2020 – code poste 2422.
- Pôle Ingénierie des Risques :
 - Groupement Prévision des Risques
 - Changement de filière pour le poste de chef(fe) de service Prévision des Risques (filière SPP transformée en filière technique) – code poste 2321
- Pôle Santé et Secours Médical (PSSM) :
 - Afin de faire suite à l'audit sur l'organisation du PSSM et au plan d'action proposé, création d'un bureau administratif (à effectif constant) regroupant les secrétaires médicales et la secrétaire de la pharmacie à usage interne, dans un but de recentrer le médecin-chef et la pharmacienne-chef sur leurs missions fondamentales et exclusifs, de les soulager d'une partie de leurs fonctions administratives et de favoriser la polyvalence des agents administratifs du pôle – codes postes 26001, 260011A, 260011B et 260011C.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à la majorité absolue, décide :

- de valider le tableau des effectifs pour le 1^{er} juin 2021, selon annexe 1 jointe,
- de valider l'organigramme fonctionnel tel que présenté en annexe 2.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le – 7 JUIN 2021

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTEBEL

